

Politique de visibilité pour les membres de l'INPE

1. Pour les membres détaillants et fabricants

Chaque membre entreprise peut bénéficier de 4 publications par année sur la page FB de l'INPE, soit une par saison.

Les publications peuvent et doivent s'apparenter à une des suggestions suivantes :

- Un événement de promotion du portage qui peut être lié ou non à une vente de produits. Il doit cependant offrir l'aspect éducationnel et informatif concernant les pratiques du peau à peau /portage, et ce, indépendamment de l'achat d'un outil de peau à peau/portage.
- Une campagne de socio-financement incluant une implication dans la communauté ou de la recherche liée aux pratiques du peau à peu et du portage.
- Le lancement d'un nouveau produit répondant à des besoins précis et constituant une innovation dans le monde du portage.
- Un article intéressant touchant au sujet du portage et/ou du peau à peau.
- Un article racontant l'histoire de l'entreprise ou partageant les valeurs et les actions de l'entreprises dans la communauté.
- L'annonce d'un programme, d'un don ou de toute autre forme d'aide à la diffusion de la pratique du peau à peau et /ou du portage.
- L'annonce de nouvelles personnes formées au portage disponibles pour les parents dans votre boutique.
- Opportunité de rabais pour les membres de l'INPE sur certains produits afin de favoriser l'accessibilité aux organismes ou aux monitrices.
- Vous avez une autre forme de nouvelles ou de publication que vous aimeriez que l'INPE partage? Faites-nous en part.

Gardez en tête qu'il doit y avoir un lien entre ce que vous voulez partager et notre mission, c'est à dire, la promotion, l'éducation et la recherche concernant les pratiques du peau à peau et du portage.

Les publications suivantes ne seront pas acceptées :

- Sondage concernant exclusivement vos produits
- Tirage de vos produits sans lien avec une action communautaire
- Simple publicité pour votre entreprise.

Pour bénéficier de cette visibilité, soyez pro-actif, mettez un rappel dans votre agenda en début de saison pour mijoter à quelle serait votre priorité, pour choisir ce que vous avez envie de partager avec la communauté de l'INPE.

Contactez-nous au moins une semaine d'avance pour qu'on prévoit ensemble la publication, le partage ou la co-organisaiton d'un évènement. membres@inpe.ca

Merci de collaborer avec nous.



Politique de visibilité pour les membres de l'INPE

2. Pour les monitrices et les organismes

Les monitrices et organismes sont invités à envoyer une demande de co-organisation à l'INPE pour tous leurs ateliers annoncés par un événement Facebook.

Les monitrices et organismes sont bienvenues de nous soumettre des histoires de portage/peau à peau, des anecdotes d'atelier ou en lien avec leur pratique de monitrice de portage. Ces témoignages feront l'objets de publications visant à faire connaître le portage, le peau à peau et la raison d'être des monitrices.

Vous avez d'autres formes de visibilité en tête et vous aimeriez que l'INPE vous soutienne dans votre idée?

Faites-nous en part!

C'est avec plaisir que l'INPE évalue les demandes de ses membres.